

PRÉFET DE L'YONNE

Emmanuelle FRESNAY

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE
L'YONNE

SERVICE DE
L'ECONOMIE
AGRICOLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCOMPAGNEMENT à la TELEDECLARATION PAC 2016

La télédéclaration PAC 2016 s'est ouverte début avril et s'achèvera le 17 mai inclus. Les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2016 sur le site internet TelePAC www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au 17 mai dernier délai.

La DDT 89 accompagnera individuellement environ 600 agriculteurs pour effectuer leur télédéclaration (les rendez-vous ont été fixés et les courriers de confirmation sont en cours de transmission aux 600 exploitants).

Parallèlement, trois demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées sur le département aux dates suivantes :

- **jeudi 14 Avril la DDT de l'Yonne – 3, rue Monge AUXERRE, salle Cloutier.**
Accueil prévu à 9h15, réunion de 9h30 à 12h00.
- **jeudi 21 Avril à SAINT-CLEMENT, salle des fêtes Place de l'Eglise. Prévoir de venir tôt pour se garer car jour de marché .** Accueil prévu à 9h15, réunion de 9h30 à 12h00.
- **jeudi 28 Avril à AVALLON, salle du Marché Couvert – rue Georges Schiever.**
Accueil prévu à 14h15, réunion de 14h30 à 17h00 .

De plus la DDT de l'Yonne organise le 07 Avril 2016 une réunion à destination des techniciens des Organisations Professionnels Agricoles.

Durant la période PAC, du 01 avril au 17 mai 2016, la DDT de l'Yonne met également en place un numéro de téléphone « Spécial TelePAC » :

03 86 48 42 48

Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne habilitée à répondre aux questions des exploitants agricoles.

Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration :

0800 221 371